



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Approbation**

DEL-2012-092

**Numéro de la délibération :** 2012/092

**Nomenclature ACTES :** Urbanisme, documents d'urbanisme

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 03/10/2012

**Date de convocation du conseil :** 27/09/2012

**Date d'affichage de la convocation :** 27/09/2012

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** M. Yovenn BONHOURE

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET.

**Étaient absents :** M. Joël LE BOTLAN, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL

# **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Approbation**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et R 123-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme, modifié le 12 décembre 2007,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2012 approuvant le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU,

Vu l'avis affiché en mairie et publié dans les annonces légales d'un journal diffusé dans le département, en application de l'article R 123-20-2 du code de l'urbanisme, précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public a pu consulter le dossier,

Considérant qu'en application de l'article R 123-20-1 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée est utilisée pour supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise,

Considérant que la procédure de modification simplifiée engagée a pour objet, d'une part, de supprimer l'emplacement réservé inscrit sur les parcelles cadastrées AS n° 477, 20 et 21, et d'autre part, de modifier l'objet de l'emplacement réservé inscrit sur la parcelle AS n°48,

### **Nous vous proposons :**

- d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-20-2 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage, en caractère apparents, dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Le dossier de modification du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 4 octobre 2012**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**